

Le Bulletin Syndical SNUipp-FSU 15



Numéro 70 janvier

prix : 0,5 €

abonnement: 4 €

DÉPOSÉ LE 01 / 02/11

Edito

La nouvelle année n'a pas débuté sous les meilleurs auspices. Après un mouvement social d'une telle ampleur que celui sur les retraites, nous aurions aimé pouvoir profiter d'une bonne et heureuse année. Mais il n'en sera rien! Car une fois la grogne des salariés outrageusement étouffée, le gouvernement nous a une nouvelle fois assommé en votant un budget pour 2011 (16000 suppressions de postes pour la seule Éducation Nationale) inspiré d'une Maggie Thatcher des mauvais jours. Le gouvernement reste arc-bouté sur sa rengaine idiote et dangereuse: « 1 fonctionnaire sur 2 ne sera pas remplacé », « 1 fonctionnaire sur 2 ne sera pas remplacé »,

.

Nous avons donc repris le chemin de la mobilisation avec, dès le 22 januer, une action au marché d'Aurillac, et une manifestation à Clermont-Ferrand qui a réuni 1500 manifestants dans le cadre de la journée d'action nationale de refus du budget de pénurie. Car qu'est-ce qui se trame en vérité? Des fermetures de classes devant élèves et une extinction progressive des postes moins « visibles » (RASED, remplaçants, conseillers pédagogiques, langues vivantes, TICE, EMALA...). La carte scolaire va faire mal cette année : 15 postes supprimés dans le Cantal auxquels il faut ajouter les 20 FES actuels et un recrutement considérablement réduit (35 postes au concours PE pour l'Académie de Clermont). La facture est salée. La riposte doit être à la hauteur, et doit engager tout le monde dans la bataille.

Sentant la grogne monter, les élus UMP ont demandé au ministère de reporter les opérations de carte scolaire après les élections cantonales. La preuve, s'il en était besoin, que la situation est perçue comme tendue et fragile par nos décideurs.

En s'inscrivant dans la continuité de la journée du 22 janvier, le SNUipp prend ses responsabilités et appelle, avec la FSU, à une journée nationale de grève et de manifestations pour l'avenir de l'école jeudi 10 février. En cause, le budget de l'Éducation Nationale, qui, à coup de milliers de suppressions de postes intensifie un projet éducatif préférant la réussite de quelques-uns à celui de la réussite de tous.

Emeric Burnouf et Julien Barbet

I enseigne nous enseignez ils suppriment! Académie LILLE 336 postes Pour l'école, on ne doit pas se priver.

A l'appel de la FSU MANIFESTATION à 10H00 PLACE DE LA PAIX

Le métier

- Les précaires dans la Fonction Publique (PAGE 2)
- Salaires : toujours trop bas (PAGE 2)

Cantal

- Les collègues RASED du Cantal mobilisés (PAGE 4)
- Carte scolaire 2011 (PAGE 5)
- Lettre ouverte au député Descoeur (PAGE 7)

National

- Élections paritaires 2011 : ce qui change (PAGE 8)
- Rythmes scolaires (PAGE 8)
- TOUS EN GREVE LE 10 FEVRIER (PAGE 9)



Les précaires dans la Fonction Publique

Jeudi 20 janvier 2011, à l'appel de la FSU, de la CGT et de Solidaires, avait lieu une journée d'action contre la précarité dans la fonction publique. On estime qu'en 2010, 1 million d'agents ne sont pas titulaires dans la fonction publique. Dans l'Éducation Nationale, 50 000 personnes sont concernées par un emploi précaire. Leur présence est pourtant devenue indispensable et légitime la création pour ces salariés d'emplois pérennes.

Un contrat unique d'insertion (CUI) au lieu d'un véritable contrat de travail.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles peuvent signer un CUI dans le cadre d'un CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi). Il s'agit de contrats aidés pour lesquels aucune qualification n'est demandée.

Dans l'Éducation Nationale, ce sont les chefs d'établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) qui sont les employeurs. Il s'agit des collèges ou des lycées. Mais dans la majorité des cas, les personnes en CUI travaillent dans des écoles primaires.

Ce que prévoit le CUI-CAE

- pour les AVS, un contrat de droit public de non titulaire de la Fonction Publique , généralement un CDD de un an renouvelable 6 ans maximum.
- pour les EVS, un contrat aidé de cohésion sociale de droit privé avec l'Éducation Nationale de 6 mois qui peut être prolongé dans la limite d'une durée totale de 24 mois.
- Des actions de formation professionnelle (qui peuvent être menées pendant le temps de travail ou en dehors) et de validation des acquis de l'expérience (VAE) nécessaires à la réalisation de son projet professionnel.
- La désignation d'un référent à Pôle Emploi et un tuteur sur le lieu d'exercice pour accompagner, former, assurer le suivi du parcours d'insertion professionnelle du salarié.
- Une durée de travail fixée au minimum à 20 heures par semaine mais ne pouvant dépasser 35 heures.
- Une rémunération au moins égale au SMIC.

Mais dans les faits, les personnes ayant signé un CUI-CAE...

- ont pratiquement toutes un contrat de 20 heures hebdomadaires. En effet, les aides à l'employeur ne sont versées que sur cette base. L'employeur est libre d'augmenter le temps de travail mais la différence de salaire étant pour sa poche, peu le proposent.
- touchent 632 € par mois (pour un contrat de 20 heures hebdomadaires)
- n'ont pas de suivi professionnel et social, ont des difficultés à avoir un interlocuteur à Pôle Emploi, n'identifient pas systématiquement un tuteur sur leur lieu d'exercice.
- ne sont pas titularisées à la fin de leur contrat et reviennent pointer à Pôle Emploi.

Guillaume LAILLER

làgas au das

<u>Les précaires dans</u> <u>l'Éducation Nationale</u>

- AVS : auxiliaire de vie scolaire. Il est chargé de l'accompagnement des enfants handicapés.
- AVS-i : auxiliaire de vie scolaire chargé de l'accompagnement individuel d'un enfant handicapé.
- AVS-co: auxiliaire de vie scolaire chargé de l'accompagnement collectif d'enfants handicapés (dans des CLIS ou ULIS par exemple)
- EVS : Employé de vie scolaire, chargé de tâches administratives.

Certaines personnes ayant signé un CUI sont parfois affectées à ces deux tâches : accompagnement des enfants handicapés et tâches administratives.

Salaires: toujours trop bas...

Comme nous le montre le graphique ci-contre, et contrairement à ce que peuvent penser certains, nous ne sommes pas bien lotis.

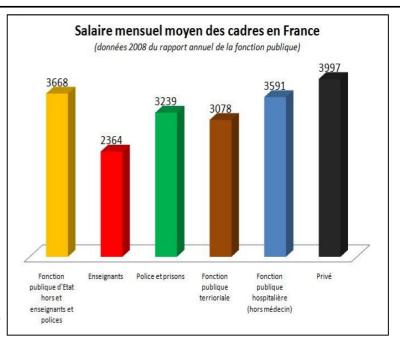
Avec le gel annoncé pour les trois années à venir, et le taux de cotisation pour la retraite qui va augmenter, l'écart avec le privé n'a pas fini de s'accentuer.

Quand au salaire d'un PE débutant, il équivalait à 1,6 fois le SMIC en 1990 et est passé à 1,3 fois le SMIC en 2009, avec la revalorisation de 2010, liée à la masterisation du niveau pour le concours, il est à peu près à 1,4 fois le SMIC en 2010.

Depuis 2000, la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires se monte à plus de 10%.

Les organisations syndicales de la fonction publique CFDT, CFTC, CGC, CGT, FSU, Solidaire et UNSA lance une pétition unitaire « Oui à l'augmentation des salaires dans la fonction publique ». Elle se signe en ligne, vous pouvez y accéder par le site du SNUipp.

Claire VAN THEEMST







Évaluations 2011

Les évaluations CM2 se sont déroulées du 17 au 21 janvier dernier. Pour cette 3^{ème} édition, peu de choses avaient changé. Quelques avancées timides, après les mobilisations passées, sont toutefois à noter : codage plus fins sur 1/3 des items, non publication des résultats école par école, élaboration des tests plus rigoureuse. Mais quoi qu'il en soit, le principe de cette évaluation et ses modalités de mise en œuvre restent pour le moins insatisfaisants. Le problème du calendrier, le pilotage de l'enseignement par les chiffres, la copie est toujours à revoir. Véritable outil de prospective, ces évaluations n'ont pas d'autres issues que de constituer la matière première de la manufacture de statistiques ministérielles. N'oublions jamais pourquoi elles ont été mises en place : classer les écoles, les maîtres et les élèves dans un ordre dévolu à la récompense du mérite, sans aucune espèce de considération pour la pédagogie.

A tous les stades notre administration se fond dans les habitus managériaux de nos gouvernants.

Côté action syndicale, la section du SNUipp - FSU 15 avait décidé pour cette session de ne pas proposer de consigne syndicale. Les 2 années précédentes, nous nous étions positionnés sur le boycott, la non remontée des résultats à l'administration, puis sur le don de la prime aux associations afin d'en briser le sens. Nous assumons ces choix ainsi que l'échec de ne pas avoir été suffisamment entendus et suivis. La FCPE appelant à la non remontée des résultats cette année, c'est un acte manqué. Mais le SNUipp n'a pas pour autant quitté le navire. Au contraire. Le SNUipp - FSU poursuit son travail de réflexion au niveau national et dans les départements. Les négociations avec le ministère se poursuivent. Le SNUipp--FSU rappelle également qu'il demande l'abandon de ce dispositif.

Emeric BURNOUF

Réouverture du dossier de formation des maîtres: info ou intox

Nicolas Sarkozy a indiqué dernièrement être prêt à une remise à plat de la réforme de la formation des enseignants.

Le SNUipp s'était opposé à cette réforme et à la disparition des IUFM.

Cette annonce sonne comme un véritable désaveu de sa propre politique ! Il reconnaît que la suppression de la formation professionnelle et l'affectation des professeurs stagiaires devant élèves sans véritable formation sont calamiteuses.

Il aura fallu attendre que de très nombreux stagiaires soient en difficulté devant leurs élèves pour réagir. Le SNUipp prend acte de cette annonce et aura de nombreuses propositions à formuler.

Il ne suffira pas « d'améliorer le système » , il sera essentiel de repenser en profondeur ce que doivent être les masters comme l'entrée dans le métier, pour mettre en place une véritable formation professionnelle au sein des IUFM.

La réforme actuelle doit être abandonnée au profit d'une toute autre réforme dont les futurs enseignants et l'école ont aujourd'hui besoin.

Le SNUipp sera exigeant sur la conception et la mise en oeuvre d'une réforme dont dépend la qualité même du service public d'éducation, car la formation des enseignants est un des leviers essentiels de la réussite de tous les élèves.

Cette annonce si elle se confirme est à mettre à l'actif de l'action syndicale et notamment du SNUipp/FSU.

Nicole MILHAU



Accueil du site Le Kisaitou en ligne Syndiquez - vou

Signalez toute absence non remplacée par mail ou par téléphone à la section SNUipp/ FSU 15

Consultez et faites savoir l'état du désastre actuel







Les collègues RASED du Cantal mobilisés

Cruel déficit de formation, chute libre des indemnités de déplacements, suppressions de postes, « priorisation » de leurs interventions ... Les collègues des RASED subissent de plein fouet depuis quelques années la politique de casse du service public d'éducation.

Le 13 octobre 2010, le SNUipp-FSU et le SE-UNSA les invitent à participer à une réunion d'information syndicale à Aurillac. Ils répondent massivement à l'invitation et décident, soutenus par l'intersyndicale (SNUipp, SE, CGT éduc'action, SUD éducation) et la FCPE, de se mobiliser collectivement.

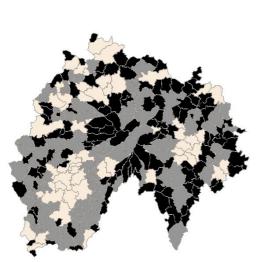
Quatre axes d'action émergent alors :

- nécessité d'échanger entre les membres des réseaux d'aide du département. Une liste de diffusion électronique est mise en place pour faciliter cette communication. Les collègues jouent le jeu et cette liste est devenue en quelques temps un espace de discussion riche et actif.
- Procéder à un état des lieux des interventions des RA-SED sur le département. Vous trouverez, ci-dessous, deux cartes illustrant le point de situation réalisé en janvier 2010 pour les maîtres E et G. Édifiant! Comment ose-t-on encore parler d'égalité des chances et d'école de la République?
- Élaborer une « charte » de conduite commune pour les RASED du département (charte reprise ci-contre).
- Sensibiliser collègues, parents, DDEN et élus (nationaux, cantonaux et municipaux) aux problèmes de fonctionnement des RASED sur le département. Des courriers-types sont rédigés et massivement diffusés.

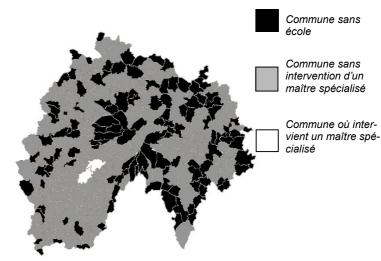
Dans la morosité ambiante, la réaction collective des RASED du Cantal nous donne de l'espoir et doit nous inspirer. De la confrontation des idées et des vécus est née une action commune. Veillons chacun à nos niveaux respectifs (organisations syndicales, enseignants, parents, élus) à les soutenir et les encourager dans leur démarche.

« Charte » de conduite des enseignants RASED du Cantal

- 1- Les équipes RASED font l'inventaire des besoins sur leur secteur en collaboration avec les équipes des écoles et les transmettent à leur IEN 2- L'IEN arrête l'emploi du temps et le communique aux maîtres E et G avec indication du montant des enveloppes
- **3-** Les équipes RASED analysent la compatibilité des emplois du temps avec leurs missions
- **4-** Les équipes RASED appliquent cet emploi du temps et cessent de se déplacer lorsque leur enveloppe budgétaire est épuisée
- **5-** Lorsqu'une école de leur secteur n'est pas ou plus couverte, les équipes RASED en informent les organisations syndicales et les enseignants de l'école concernée
- 6- Les équipes RASED adressent un courrier aux élus (maire de la commune, président de la communauté de communes, conseiller général du canton, parlementaires de la circonscription, associations des maires), aux collègues de l'école en question, aux DDEN du secteur et aux parents



Carte d'intervention des maîtres E dans le Cantal



Carte d'intervention des maîtres G dans le Cantal



CTPA du 25 janvier 2011

Le Comité Technique Paritaire Académique s'est tenu à Clermont-Ferrand mardi 25 janvier, date de repli, en raison de son boycott par les organisations syndicales le 20 janvier.

Le Rectorat annonce donc la suppression de 286 postes dans l'Académie :

- ▶ 104 pour le premier degré
- ▶ 182 pour le second degré

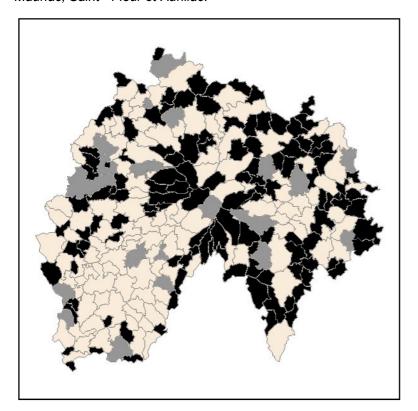
Du jamais vu! Le Rectorat ne confirme pas la répartition académique pour le premier degré (-15 pour le Cantal, -22 pour la Haute-Loire, -35 pour le Puy de Dôme, -32 pour l'Allier). <u>Il renvoie cette confirmation aux comités techniques départementaux</u>. Suite au report, orchestré en douce par les élus de la majorité présidentielle, le CTPD 1er degré est programmé le 5 avril. A quoi s'attendre?

En plus des 15 postes programmés, la probable disparition des 20 PES actuellement sur le Cantal (NDLR: seulement 35 postes cette année au concours en Auvergne). Si on ajoute à cela des éventuelles mesures d'ouverture à confirmer, faites les comptes ! Beaucoup d'écoles "fragiles" en terme d'effectifs et les enseignants occupant des postes "hors la classe" sont susceptibles d'être visés par une mesure de carte scolaire.

Cherchez absolument à obtenir des informations auprès de vos élus locaux afin d'organiser une éventuelle mobilisation dans votre école qui sera trop tardive si elle ne se déclenche qu'au printemps. Tenez-nous informés dès que possible.

Le 10 février plus que jamais tous en grève contre les suppressions de postes.

En préalable à la préparation de la carte scolaire, le SNUipp - FSU a réalisé cette carte reprenant les mesures de carte scolaires envisagées et / ou effectives des 2 dernières années. La tendance se confirme, la présence de l'État s'amenuise et le service public d'Éducation s'écarte un peu plus citoyens à mesure qu'ils s'éloignent de Mauriac, Saint - Flour et Aurillac.



Commune sans école

Écoles ayant été alertées au cours des deux dernières années

Nous avons décidé de publier dans ce bulletin, et en intégralité, le courrier du Député Vincent Descoeur et la réponse que nous lui avons adressée.

Sous l'impulsion de la FSU, l'intersyndicale s'est mise en ordre de marche pour médiatiser avec force ce qui nous a apparu comme un acte des plus scandaleux. A lire à la suite, et à diffuser très largement.

